

**Collectivité Territoriale de Corse**  
**Office du Développement Agricole et Rural de Corse**

---

**PLANS DE DEVELOPPEMENT LIES  
A LA VALORISATION DU FONCIER**

---

**APPEL A PROJETS N° 7.1.1-1**

**REFERENCE REGLEMENTAIRE :**

---

- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014-2020 (FEADER)

**MESURE CONCERNEE :**

---

- 7.1.1- Plans de développement lié à la mobilisation du foncier

## TABLE DES MATIERES

---

REFERENCE REGLEMENTAIRE : .....	1
MESURE CONCERNEE : .....	1
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
PERIMETRE DU PRESENT APPEL A PROJET .....	3
OBJECTIFS COMMUNS.....	4
<b>MODALITES DE L'APPEL A PROJET</b> .....	<b>4</b>
MODALITES DE REPONSE .....	4
CONTENU DE LA CANDIDATURE .....	4
<b>FICHE N° 1</b> .....	<b>5</b>
<b>ELABORATION OU MISE A JOUR D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT LIE A LA CONSTITUTION OU A L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE ASSOCIATION FONCIERE AUTORISEE.</b> .....	<b>5</b>
OBJECTIFS DU PROJET .....	5
LES BENEFICIAIRES.....	5
CAHIER DES CHARGES DE L'ACTION .....	6
Action 1 : Elaboration d'un plan de développement en vue de la création d'une Association Foncière Autorisée .....	6
Action 2 : Mise à jour d'un plan de développement d'une Association Foncière Autorisée .....	7
DEPENSES ELIGIBLES.....	7
MODALITES DE SELECTION DES OPERATIONS.....	8
MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET.....	8
<b>FICHE N° 2</b> .....	<b>9</b>
<b>ELABORATION D'UN DOCUMENT D'OBJECTIF AGRICOLE ET SYLVICOLE (DOCOBAS)</b> .....	<b>9</b>
CONTEXTE .....	9
OBJECTIFS DU DOCOBAS .....	9
LIEN AVEC LE PADDUC ET LA PLANIFICATION URBAINE .....	10
LES BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJET .....	11
CAHIER DES CHARGES DE L'ACTION .....	11
DEPENSES ELIGIBLES.....	12
MODALITES DE SELECTION DES OPERATIONS.....	13
MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET.....	13
<b>ANNEXE 1 : CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXE 2 : PRESENTATION DU DOCOBAS</b> .....	<b>15</b>

## PREAMBULE

---

- Le PDRC a été validé par décision de la Commission Européenne le 6 octobre 2015.

### Référence de l'appel à projet

Titre	PLANS DE DEVELOPPEMENT LIES A LA VALORISATION DU FONCIER
Numéro référence AAP	7.1.1-1
Date d'approbation AAP par le Conseil Exécutif de Corse	12 avril 2016
Date de lancement de l'appel à projet	13 avril 2016
Date de clôture	31 décembre 2020

### PERIMETRE DU PRESENT APPEL A PROJET

---

L'objectif de cet Appel à Projet est de permettre, à l'échelle des territoires communaux ou inter communaux, l'établissement, la mise à jour ou le suivi d'un plan de développement des territoires, dans une optique de mobilisation agricole et environnementale du foncier, tel que le prévoit la sous-mesure 7.1.1 du PDRC.

Dans le cadre du présent appel à projet, l'établissement du plan de développement relève de 2 types d'actions :

#### FICHE N° 1

---

L'animation du territoire en vue d'élaborer ou de mettre à jour un plan de développement lié à la constitution ou à l'accompagnement d'une **Association Foncière Autorisée** (nommée AFA dans le présent appel à projet)<sup>1</sup> constituant l'opérateur public apte à porter le projet.

#### FICHE N°2

---

L'élaboration d'un plan de développement sous la forme d'un **DOCument d'OBjectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS)**, visant à analyser, organiser, mettre en valeur et protéger le territoire.

---

<sup>1</sup> Les associations foncières autorisées regroupées sous l'acronyme AFA désignent parmi les associations de propriétaires mentionnées dans le livre 1 - titre III du Code Rural, celles ayant obtenues leur autorisation de constitution, du Préfet après enquête publique. Il s'agit notamment des associations foncières pastorales (AFP), des associations syndicales agricoles autorisées (ASA), des associations syndicales autorisées de gestion forestière (ASAGF).

## OBJECTIFS COMMUNS

---

Cette démarche s'attache en particulier à planifier la valorisation des ressources naturelles, agro-sylvo-pastorales, paysagères et patrimoniales du territoire permettant de répondre aux besoins suivants :

- Protéger et valoriser le périmètre agricole et forestier
- Mobiliser le foncier agricole forestier et rural et favoriser le regroupement des propriétaires
- Favoriser le regroupement économique des propriétaires forestiers
- Développer la planification multifonctionnelle de l'usage des sols et notamment les pratiques pastorales
- Susciter, accompagner l'émergence de dynamique territoriale de projet
- Accompagner l'animation territoriale et l'ingénierie, notamment sur le foncier

Le plan de développement des territoires doit s'établir selon une ***gouvernance multi-niveau***, associant les différents acteurs professionnels impliqués dans ***le multi-usage de l'espace rural***, notamment : propriétaires du foncier, agriculteurs, sylviculteurs, professionnels de l'accueil du public, acteurs de la protection de l'environnement et population des villages dans leur ensemble.

## MODALITES DE L'APPEL A PROJET

---

---

### MODALITES DE REPONSE

---

Cet Appel à Projet est ouvert jusqu'au **31 décembre 2020**.

La sélection des candidatures s'opère en continu durant cette période.

Seules les opérations dont le début de réalisation est prévu dans un délai d'un an à compter de la date de dépôt de la réponse au présent appel à projets seront retenues.

Un même bénéficiaire pourra répondre plusieurs fois à l'appel à projet, tout au long de la programmation.

### CONTENU DE LA CANDIDATURE

---

Pour sa candidature au présent Appel à Projet, le demandeur devra présenter les pièces suivantes :

- le formulaire de réponse joint au présent AAP dûment rempli, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction.
- Une lettre d'intention validée par l'instance décisionnelle du porteur de projet.

ELABORATION OU MISE A JOUR D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT  
LIE A LA CONSTITUTION OU A L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE  
ASSOCIATION FONCIERE AUTORISEE.

---

---

OBJECTIFS DU PROJET

---

- **Valorisation et protection du foncier rural par des acteurs impliqués dans le multi-usage de l'espace**

Le projet devra démontrer que les orientations du plan de développement tendent à une valorisation et à une protection des ressources naturelles locales par la mise en œuvre de pratiques favorisant une gestion durable des différentes potentialités du territoire telles que le respect des prescriptions liées à Natura 2000, la rédaction d'un plan de gestion forestière pour les zones boisées, le recours à des cahiers des charges encadrant les conventions de pâturage, l'élaboration d'un schéma optimisant la desserte du périmètre concerné etc...

- **Mobilisation d'un périmètre dont la cohérence spatiale est en adéquation avec les orientations de développement local**

Le projet explicitera les grandes orientations de développement envisagées sur le territoire et cherchera à montrer que le périmètre prévu pour la création de l'association foncière de propriétaires constitue une surface suffisante et en adéquation pour la mise en œuvre du plan.

- **Consolidation et /ou installation d'actifs agricoles et / ou forestiers**

Le projet précisera, en termes d'objectifs, le nombre, la qualité et éventuellement les éléments de structuration économique envisagé des acteurs économiques qui permettront d'optimiser le potentiel productif sur le territoire du plan de développement.

LES BENEFICIAIRES

---

Les bénéficiaires potentiels sont les maîtres d'ouvrages publics éligibles à la sous-mesure 7.1.1 (Collectivités locales ou organismes publics désignés par délégation, communauté de communes, associations foncières autorisées de propriétaires).

## CAHIER DES CHARGES DE L'ACTION

---

Le projet doit concerner l'une des deux actions suivantes :

---

### ACTION 1 : ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT EN VUE DE LA CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE AUTORISEE

---

#### - Séquençage de l'action

Cette action comporte deux phases (dont une conditionnelle):

A -Phase obligatoire : l'étude technique et l'animation auprès des opérateurs fonciers qui comprend:

- L'étude des potentialités agro-sylvo-pastorales et d'accueil du public.
- La rédaction d'un projet de plan d'aménagement fixant les orientations de développement du territoire concerné.
- L'animation et la mobilisation des propriétaires fonciers ainsi que la consolidation des informations cadastrales en vue de la création d'une Association foncière autorisée de propriétaires
- La caractérisation foncière du périmètre et l'analyse des données cadastrales.
- La cartographie des projets de périmètres d'intervention.
- Le recensement et l'animation auprès des acteurs susceptibles de valoriser le parcellaire.
- L'animation d'un groupe de travail d'acteurs locaux validant le plan de développement et les documents qui lui sont liés : orientations, périmètre, statuts de l'AFA...

B – Phase conditionnelle, au vu des recommandations retenues par le plan de développement : l'accompagnement de l'enquête publique et constitution de l'AFA.

Elle inclut :

- L'animation des réunions publiques.
- La délimitation cadastrale des projets de valorisation.
- Le suivi de la phase de constitution de l'AFA jusqu'à l'arrêté préfectoral

#### - Compte rendu de l'action

Les documents à fournir attestant du bon déroulement de l'opération qui constitueront le rendu du Plan de développement sont les suivants :

- Une cartographie du périmètre du plan de développement
- Un plan d'aménagement du territoire concerné comprenant un diagnostic du territoire (potentialités, espaces protégés, activités économiques, situation foncière...) et précisant les orientations et stratégies de développement envisagées (zonage par usage, activités économiques à conforter et/ou à installer, infrastructures envisagées...)
- Les cartographies des diagnostics du territoire et des orientations de développement
- La caractérisation foncière du périmètre, l'analyse des données cadastrales et la consolidation des comptes de propriétés
- Le projet de statuts de l'association envisagée
- Les comptes rendus et feuilles de présence des réunions tenues.

---

## ACTION 2 : MISE A JOUR D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT D'UNE ASSOCIATION FONCIERE AUTORISEE

---

Cette action doit contribuer à mettre à jour les projets de développement des associations foncières existantes. Elle vise à adapter et à décliner les orientations du plan de développement en investissements et/ou actes de gestion sur des programmations annuelles ou pluriannuelles ainsi qu'à assurer l'animation des acteurs du territoire qui leurs sont liés.

Elle doit avoir pour objet l'installation et la structuration des exploitations par l'agriculture, le pastoralisme, l'activité forestière ou accessoirement l'accueil du public.

Elle comprend :

- La révision et la déclinaison annuelle et ou pluri annuelle en actions d'investissement ou de gestion du plan de développement de l'association foncière incluant l'approche comptable, de gestion administrative et de chiffrage des opérations.
- Le suivi, l'animation et la préparation des documents pour les réunions liées à la mise à jour des actions du plan (Bureau, Conseil, Commission, Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire) incluant les comptes rendus et les feuilles d'émargement.
- L'information et l'animation auprès des propriétaires adhérents à l'AFA et des acteurs concernés par les actions
- L'animation vers les propriétaires non adhérents concernés en cas d'extension de périmètre du plan de développement
- L'interface avec les différents acteurs impliqués dans les projets de l'AFA (Agriculteurs, éleveurs, forestiers, ODARC, ONF....)

Les documents à fournir qui constitueront le rendu de la mise à jour du Plan de développement sont les suivants :

- Une cartographie du périmètre du plan de développement mis à jour incluant les déclinaisons des opérations d'investissement et / ou de gestion sur le territoire
- Un document explicitant les opérations d'investissement et/ ou les actes de gestion ainsi que leur impact tant sur le territoire (valorisation) que sur l'activité environnementale (protection) et économique (confortation et ou création d'emplois)
- La caractérisation foncière des périmètres de travaux et l'analyse des données cadastrales et la consolidation des comptes de propriétés
- Les éventuelles modifications de statuts et les règlements intérieurs de l'association suivie
- Les comptes rendus et feuilles de présence des réunions tenues.

---

### DEPENSES ELIGIBLES

---

Les dépenses relatives à l'élaboration ou à la révision des plans de développement portant sur le périmètre d'une association foncière autorisée existante ou à créer:

- Les actions liées à la conception du projet
- Les actions d'information sur le territoire
- Les actions d'animation

- Les fournitures nécessaires à la réalisation des études : achat de données, logiciels...etc.

#### **Autres dispositions :**

- Pour rappel : Les porteurs de projets sont des organismes publics, ils doivent respecter les procédures des marchés publics et d'appel d'offre ; les pièces justificatives de ces démarches seront demandées avant le paiement des subventions. De plus, les délais de ces procédures doivent être prévus pour le respect des délais de réalisation des travaux.
- Sans préjudice des dispositions du maître d'ouvrage en matière de commande publique :
  - les devis fournis par les pétitionnaires à l'appel d'offre devront à minima mentionner :
    - Le tarif journalier de l'intervention (en €/jour)
    - le temps de travail (en jours) mobilisé pour chaque étape figurant au cahier des charges.

### MODALITES DE SELECTION DES OPERATIONS

Les opérations seront sélectionnées en application de la grille de sélection figurant en Annexe 1.

### MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET

Le taux de financement public est de 100% pour les dépenses immatérielles (prestations et expertises externes, frais de personnels) et 50% pour les coûts connexes (fournitures nécessaires à la réalisation des études).

Les coûts éligibles de l'opération seront plafonnés:

- Création d'un plan de développement et constitution d'une AFA :
  - Sur un périmètre de plus de 800 ha
    - 40 jours x 350 €/j d'accompagnement étalés sur 2 ans
  - Sur un périmètre de moins de 800 ha
    - 30 jours x 350 €/j d'accompagnement étalés sur 2 ans
- Révision d'un plan de développement et suivi d'une AFA existante:
  - 30 jours x 350 €/j d'accompagnement étalés sur 2 ans
- Concrétisation d'un plan de développement consécutivement à la réalisation d'un DOCOBAS, au travers de la création d'une AFA :
  - 15 jours x 350 €/j d'accompagnement étalés sur 2 ans

# ELABORATION D'UN DOCUMENT D'OBJECTIF AGRICOLE ET SYLVICOLE (DOCOBAS)

---

---

## CONTEXTE

---

Présentée initialement dans les *Orientations Stratégiques Agriculture, Développement Rural et Forêt* validées par l'Assemblée de Corse en novembre 2013 (Délibération AC n°13/233), la réalisation d'un DOCOBAS consiste pour une commune ou une intercommunalité à élaborer un plan de développement agricole et sylvicole sur son territoire. Il s'agit d'une démarche participative, visant à :

- inventorer les ressources et les potentialités du territoire,
- localiser les zones présentant des enjeux pour le développement de ces activités,
- proposer un plan d'action concourant à la mise en œuvre des interventions foncières et des aménagements dans ces secteurs.

Au terme de l'approbation du *PADDUC*, le DOCOBAS a également été retenu comme le dispositif essentiel participant à la transcription des orientations du PADDUC à l'échelle des territoires, notamment pour ce qui concerne le respect des prescriptions en matière d'Espace Stratégique Agricole.

Un DOCOBAS peut ainsi être réalisé :

- indépendamment de la réalisation d'un document d'urbanisme, lorsqu'il s'agit de définir, de hiérarchiser et de concrétiser les initiatives permettant de mobiliser les potentialités foncières agricoles et forestières d'un territoire (ou d'une zone agricole ou forestière lorsqu'un document d'urbanisme est déjà en vigueur).
- concomitamment à l'élaboration ou à la révision d'un document d'urbanisme, lorsqu'il s'agit d'enrichir sur le plan organisationnel et opérationnel le volet agricole et forestier du projet de zonage des collectivités, tout en veillant à sa compatibilité ou à sa mise en conformité avec le PADDUC.

## OBJECTIFS DU DOCOBAS

---

**Les enjeux internes et opérationnels** du DOCOBAS sont :

- l'intégration de l'agriculture et de la forêt dans les projets de développement des communes,
- le maintien et le développement des activités agricoles du territoire pour une économie de production durable, un environnement de qualité et une meilleure gestion des risques naturels.

La stratégie est celle de placer la collectivité dans une démarche lui permettant :

- d'orienter la mise en valeur, la réhabilitation, la restructuration ou l'aménagement des zones agricoles et forestières, même si elle n'en maîtrise pas le foncier,
- de mettre en œuvre une démarche participative visant à renforcer l'appropriation des questions agricoles et forestières auprès d'un public élargi.
- d'envisager les procédures et les outils d'intervention foncière à mobiliser, et les aménagements et équipements destinés à viabiliser ces territoires
- de concrétiser la mobilisation effective des zones dévolues au développement agricole et forestier, qui sont considérées à tort comme de simples contreparties à l'urbanisation.

## LIEN AVEC LE PADDUC ET LA PLANIFICATION URBAINE

Tel que validé dans le livret IV du PADDUC, (orientations réglementaires : page 46 et suivantes) : *le principe de compatibilité du PADDUC avec les documents d'urbanisme d'échelon inférieur s'apprécie en contrepartie de la réalisation **d'une démarche pour l'agriculture** au travers de la réalisation **d'initiatives prévues par un DOCOBAS** [ ] avec un triple objectif :*

- *la réalisation d'un DOCOBAS a pour objet d'étudier et de quantifier l'ensemble des opportunités dont dispose les territoires sur le plan agricole et forestier, sans faire de la question du zonage une contrainte, ni un préalable. Elle doit se traduire in fine, par un plan d'action qui a vocation à mobiliser les acteurs du territoire et ses ressources. (Volet Développement)*
- *Les initiatives qui en découlent doivent permettre de pallier les difficultés foncières liées à l'indivision, au morcellement parcellaire, aux absences de titre ou encore aux faiblesses en termes d'aménagement et d'équipement. (Volet mobilisation foncière)*
- *La réalisation du DOCOBAS permet aussi la transcription dans les territoires des orientations du PADDUC relatives à la protection des espaces agricoles (cf. § lien avec le PADDUC et la planification urbaine, ci-dessous). Pour ce faire il quantifie les indicateurs relatifs à la consommation des espaces agricoles (dont les espaces stratégiques définis par le PADDUC) et envisage l'évolution de ceux-ci au regard des hypothèses du plan d'action. (Volet protection/compensation)*

*Ainsi, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC est réalisée sur la base d'un document d'objectif agricole et sylvicole prioritairement de dimension intercommunale ou micro-régionale et de la mise en œuvre effective d'un processus de compensation, de mobilisation et de viabilisation des zones agricoles. Ce projet doit être mis en œuvre de façon effective. La protection des terres agricoles et pastorales doit en outre s'accompagner d'initiatives réelles et efficaces en matière de mobilisation et d'aménagement du foncier rural et forestier. [ ]*

*Les instances en charge de l'approbation des documents d'urbanisme apprécient la cohérence de ces documents au regard des cartographies du PADDUC, du plan d'actions prévu au document d'objectif agricole et sylvicole et des mesures ou engagements permettant de garantir son effectivité, après avis d'opportunité de la CTPENAF (art L112-1-2 du code rural créant cette commission par l'art. 25-1-3 de la loi d'avenir agricole 2014).*

*Cette articulation d'ensemble a pour finalité, la mise en œuvre effective du plan d'actions du document d'objectif agricole et sylvicole au travers d'actions concrètes non seulement de protection*

*mais surtout de mobilisation et de mise en valeur du foncier, afin de maintenir et d'intégrer pleinement l'agriculture dans les processus de développement des communes.*

*Au-delà du seul rapport à la cartographie du PADDUC, il est primordial que la notion de compatibilité des zonages avec les documents d'urbanisme d'échelon inférieur s'établisse sur la base d'un objectif précis de mobilisation du foncier agricole. Pour ce faire le PADDUC prévoit systématiquement la réalisation préalable de document d'objectif agricole et sylvicole, qui répond aux attentes des lois Montagne, Grenelle II, de Modernisation de l'agriculture et Avenir.*

## LES BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJET

---

Les bénéficiaires potentiels sont les maîtres d'ouvrages publics éligibles à la sous-mesure 7.1.1 : Collectivités locales ou établissement public désignés par délégation, communauté de communes.

Les maîtres d'ouvrage candidats à l'appel à projet devront mentionner le lien existant éventuellement entre leur démarche et la réalisation/révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte Communale).

## CAHIER DES CHARGES DE L'ACTION

---

La réalisation du DOCOBAS est encadrée par une méthodologie précise qui prévoit :

- La mobilisation des acteurs et la recherche de candidats à l'agriculture à travers la publication d'un appel à projets, et la constitution d'un comité de pilotage.
- La réalisation d'un diagnostic comprenant la cartographie des espaces agricoles à une échelle opérationnelle. Ce diagnostic doit permettre:
  - d'apporter tous les éléments pour poser la question du type d'agriculture voulue par le territoire et de son type de relation avec la vie du territoire,
  - une prise en compte fidèle des activités agricoles en place : potentialités et caractéristiques de l'activité agricole sur la commune. Il doit aussi intégrer les projets agricoles connus, en fonction de la qualité des terrains agricoles (potentiel agronomique, fonctionnalités), des projets de développement des agriculteurs et des candidats à l'installation.
  - de réaliser la cartographie intercommunale ou communale des terres agricoles selon l'importance de leur enjeu en spécifiant les espaces stratégiques,
  - d'apprécier l'impact de l'urbanisation passée et future sur les espaces agricoles. Le DOCOBAS s'intéresse à l'historique de consommation des espaces et aux évolutions récentes des fronts urbains.
- La définition d'un projet comprenant :
  - une orientation agricole pour le territoire, et validée par celui-ci,
  - la définition d'un périmètre de projet à mobiliser pour l'agriculture,
  - un plan d'action visant à maîtriser et mobiliser le foncier agricole et à compenser les pertes de foncier agricole, qui pourrait s'articuler autour:

- **des outils de maîtrise du foncier** : l'Office foncier de Corse, outil déterminant de la mise en œuvre des politiques, la SAFER, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ...
- **des outils de mobilisation du foncier** : droit de préemption, Association Foncière Pastorale, Coopérative Forestière, Association Syndicale Libre, la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées pour exploiter l'ensemble des potentiels productifs agricoles, sylvicoles et pastoraux de l'île, il faut notamment agir sur le regroupement des propriétaires et amplifier les démarches foncières territoriales ...
- **des outils d'aménagement** : aménagement foncier agricole et forestier, désenclavement et desserte des espaces productifs par des infrastructures routières, équipement d'irrigation agricole ...
- **des outils de protection renforcée** : mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP), Périmètre de Protection et de Mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN ou PPEANP), classement au titre de la protection des monuments naturels ...
- Au titre du PADDUC, les communes dotées d'un document d'urbanisme et concernées par l'ouverture ou le maintien de zones à bâtir sur le foncier agricole, doivent justifier dans le DOCOBAS un projet de compensation avec des propositions spécifiques visant à :
  - rééquilibrer les usages du territoire (dimensionnement du projet),
  - mettre en œuvre une protection renforcée lorsque des niveaux d'alerte sont atteints (dynamique d'artificialisation critique, dysfonctionnement du marché agricole, ...),
  - aménager (aménagement fonciers et physiques).

**NB : L'ensemble des prescriptions figurant au cahier des charges en Annexe 2 devront être respectées :**

- **déroulement et contenu des séquences et des étapes de travail**
- **produits et indicateurs de résultat**
- **réunions du comité de pilotage et des instances de la collectivité**

## DEPENSES ELIGIBLES

---

Les dépenses relatives à l'élaboration des plans de développement sous la forme d'un DOCOBAS :

- Les dépenses liées à la conception du projet (y compris les prestations de services afférentes)
- Les actions d'information sur le territoire (y compris les dépenses de communication et d'insertion dans la presse)
- Les actions d'animation

### **Autres dispositions :**

- Pour rappel Les porteurs de projets sont des organismes publics, ils doivent respecter les procédures des marchés publics et d'appel d'offre ; les pièces justificatives de ces démarches seront demandées avant le paiement des subventions. De plus, les délais de ces procédures doivent être prévus pour le respect des délais de réalisation des travaux.
- Sans préjudice des dispositions du maître d'ouvrage en matière de commande publique :
  - les devis fournis par les pétitionnaires à l'appel d'offre devront à minima mentionner :
    - Le tarif journalier de l'intervention (en €/jour)
    - le temps de travail (en jours) mobilisé pour chaque étape figurant au cahier des charges du DOCOBAS (cf. annexe 2).
  - les pétitionnaires à l'appel d'offre devront obligatoirement faire valoir leurs compétences et expertise en matière d'agronomie et de foresterie.

### **MODALITES DE SELECTION DES OPERATIONS**

---

Les opérations seront sélectionnées en application de la grille de sélection figurant en Annexe 1.

### **MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET**

---

Le taux de financement public est de 100% pour les dépenses immatérielles (prestations et expertises externes, frais de personnels) et 50% pour les coûts connexes (fournitures nécessaires à la réalisation des études).

- Les coûts d'accompagnement sont plafonnés à 350 €/jour
- L'aide est susceptible d'être plafonnée en fonction des caractéristiques du périmètre à étudier et de la prévision du temps nécessaire à la réalisation de l'opération : les projets prévoyant de mobiliser plus de 45 jours d'intervention, devront fournir les éléments justifiant de la complexité de l'opération (nbr. d'ha, nbr. d'agriculteurs, nbr. de réunions...etc.).

## ANNEXE 1 : CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

### - Critères liés à la dimension du multi-usage du territoire promue par le projet, la cohérence spatiale de l'opération et son caractère collectif :

- Cohérence spatiale et dimension multi usage du projet de périmètre : ..... *maximum 40*
  - o Part des zones agricoles cultivables de(s) la commune(s) incluses dans le périmètre du projet > 30% 10
  - o Part des zones forestières de(s) la commune(s) incluses dans le périmètre du projet > 30% 10
  - o Part des zones agro- et sylvo- pastorales de(s) la commune(s) incluses dans le périmètre du projet > 50% 10
  - o Proportion du territoire communal inclus dans le périmètre du projet > 50% 10
  
- Caractère collectif du projet : ..... *maximum 30*
  - o Proportion des propriétaires de(s) la commune(s) concernés par le projet :
    - entre 30% et 60% des propriétaires de(s) la commune(s) sont concernés 10
    - plus de 60% des propriétaires de(s) la commune(s) sont concernés 20
  - o Projet porté par une entité intercommunale (EPCI, syndicat mixte...) : 10

### - Critères liés à l'impact attendu en termes d'activité agricole, forestière et pastorale *maximum 20*

- Proportion d'actifs agricoles et forestiers parmi les acteurs potentiels(\*) du projet >50% 10
- Proportion de nouveaux installés agricoles et forestiers parmi les acteurs potentiels(\*) du projet >30% 10

(\*) Acteurs potentiels = somme des actifs existants et des projets d'installation d'actifs agricoles et/ou forestiers

### - Inscription de l'opération dans le cadre d'un projet d'urbanisme ..... *maximum 10*

- Le projet s'inscrit dans une démarche de réalisation ou de mise à jour d'un document d'urbanisme 10

### - Incidence environnementale du projet ..... *maximum 10*

- Le périmètre du projet inclut un site Natura 2000, ou une zone naturelle (ZNIEFF) 10

---

**Nbr. de points maximum** **110**

**Minimum requis** **40**

## ANNEXE 2 : PRESENTATION DU DOCOBAS

La réalisation d'un DOCOBAS se décompose en 5 séquences comprenant chacune une ou plusieurs étapes dont une séquence transversale liée à la mobilisation des acteurs du territoire (Séquence II.).

### I. APPROCHE SENSIBLE

HISTORIQUE ET PERCEPTION DE L'IDENTITE DU TERRITOIRE **1**

### II. INFORMATION INITIALE ET CONTINUE

REUNIONS PUBLIQUES ET COMITES DE PILOTAGE **2** **COPIL**

### III. DIAGNOSTIC

#### - CARACTERISATION DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

INVENTAIRE DES POTENTIALITES AGRICOLES ET FORESTIERES **3**

DYNAMIQUES SPATIALES, EVOLUTIONS RECENTES ET CONTEXTE FONCIER **4**

#### - CARACTERISATION DES ACTIVITES

PORTRAIT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET SYLVICOLE **5**

PUBLIC CIBLE ET CIRCUITS-COURTS **6**

#### - ANALYSE DU POTENTIEL D'INSTALLATION

BILAN DES POTENTIALITES NON EXPLOITEES ET OPPORTUNITES D'INSTALLATION **7**

**COPIL**

### III. RESTITUTION ET APPEL A PROJETS AGRICOLES ET SYLVICOLES

RESTITUTION PUBLIQUE DU DIAGNOSTIC **8**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET **9**

### IV. DEFINITION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

CARTOGRAPHIE DES ESPACES A ENJEUX ET DEFINITION D'UNE ORIENTATION **10**

**COPIL**

DELIMITATION DES PERIMETRES D'INTERVENTION ET PLAN D'ACTION **11**

**COPIL**

### V. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EVALUATION

L'EVALUATION **12**

HISTORIQUE ET PERCEPTION DE L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Il s'agit de définir :

Produits et Indicateurs de réalisation

**- Quelles sont les contributions de l'agriculture et de la forêt à l'identité de la commune ?**

*Présentation sous la forme d'un diaporama incluant un texte de commentaire*

La perception des espaces agricole et forestier dans le paysage communal et l'évolution de l'occupation de ces espaces permettent de rendre compte de l'importance de l'objectif de maintien ou de reconquête de ces espaces pour la commune.

*Ce document servira de support à l'étape 2.*

*Données utilisables : Photographies aériennes IGN, analyses paysagères, études historiques, ...*



**REUNIONS PUBLIQUES ET COMITES DE PILOTAGE**

Il s'agit de :

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Donner une information initiale :</b></p> <p>Une ou plusieurs réunions publiques de lancement de la démarche sont organisées sur le territoire pour présenter l'élaboration du DOCOBAS sur le territoire concerné. Elle utilise entre autre la présentation préparée à l'étape 1.</p> <p><b>- Mettre en place un Comité de Pilotage (COPIL)</b></p> <p>Son rôle est d'apprécier la qualité et la pertinence des produits et résultats relatifs aux étapes d'élaboration du DOCOBAS. Sa composition est validée par la collectivité maître d'ouvrage après avis conforme de l'ODARC.</p> <p>Le Comité de Pilotage se réunit obligatoirement à la fin de la séquence III. et à la fin des étapes 10 et 11.</p> <p><b>- Donner une information continue :</b></p> <p>Tout au long de la démarche, des actions spécifiques d'information et de sensibilisation du public sont menées (réunions par groupes cibles, agriculteurs, écoles, conseil municipal, participation d'intervenants, ...).</p> <p>Le comité de pilotage est consulté pour la validation des différentes étapes.</p>	<p><i>Documents supports de présentation utilisés dans les réunions</i></p> <p><i>Feuilles d'émargement</i></p> <p>Nombre de réunions publiques</p> <p>Nombre d'actions d'information et de sensibilisation</p>

### III. DIAGNOSTIC

Il s'agit de **dresser un état des lieux des espaces agricole et forestier et des activités** pour en comprendre les dynamiques et approcher les attentes des acteurs, formuler et localiser les enjeux du territoire et proposer des préconisations d'action adaptées.

Le diagnostic peut utiliser différents types de ressources documentaires: données de référence, demande d'informations auprès des organismes compétents (Cf. liste indicative en Annexe A).

Un rapport synthétique est produit au format numérique, avec les caractéristiques suivantes :

- il respecte le sommaire fourni en Annexe B (5 parties correspondant aux étapes 3 à 7, des sous-parties correspondant aux énoncés mentionnés **en gras** à chaque étape)
- il compile les produits demandés à chaque étape
- il n'excède pas une vingtaine de pages de texte (hors cartes et tableaux)

Ce rapport de synthèse **sera validé par le Comité de Pilotage**.

### INVENTAIRE DES POTENTIALITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Il s'agit de :	Produits et Indicateurs de réalisation
<p><b>- Mener une première approche des potentialités agricoles et forestières à partir des données régionales de référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractériser les espaces agricoles cultivables, pastoraux, ressources pour l'arboriculture traditionnelle <i>Données utilisables : Etude ZASP SODETEG, R.P.A ODARC</i></li> <li>- Caractériser les espaces forestiers à enjeux pour leur potentiel en ressources ligneuses (peuplements, espèces, typologie, destination, gestion) <i>Données utilisables : Inventaire Forestier National</i> Cartographie des ressources potentielles pour le bois énergie, ODARC 2014 d'après Diagnostic de la filière Bois Energie en région Corse, Axenne, juillet 2012</li> <li>- Localiser les espaces susceptibles de répondre aux définitions des <i>Espaces Stratégiques Agricoles (ESA)</i> et des <i>Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle</i> proposées dans le PADDUC (Livret IV - Orientations réglementaires, pages 48 et 51) <i>Données utilisables : Etude ZASP SODETEG, R.P.A ODARC, Cartographie des périmètres irrigués/irrigables – OEHC</i></li> </ul> <p><b>- Identifier d'autres fonctionnalités de l'agriculture et de la forêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>contribution à la gestion des risques</i>: incendies, inondations, érosion,</li> <li>- <i>contribution à l'environnement</i> : biodiversité, paysages et zones d'intérêts spécifiques (patrimoine, ...). <i>Données utilisables</i> : photographies aériennes (terrasses anthropiques), ZEC, cartographies incendies OEC, Atlas des ZNIEFF</li> </ul> <p>- <i>Développement des signes de qualité</i> (parcellaire viticole classé, ...) <i>Données utilisables</i> : Parcellaire INAO</p>	<p><i>Cartographie des espaces agricoles et Tableau de synthèse (types d'espaces et surfaces)</i></p> <p><i>Cartographie des espaces forestiers et Tableau de synthèse (types d'espaces et surfaces)</i></p> <p><i>Cartographie des espaces agricoles répondant aux définitions proposées dans le PADDUC</i></p>

Il s'agit de :

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Analyser l'évolution récente des fronts urbains et ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers</b></p> <p><b>- Identifier les espaces sensibles</b></p> <p><b>- Identifier les espaces délaissés (ex : vergers abandonnés, ...)</b></p> <p style="text-align: right;"><u>Données utilisables :</u> Indicateur communal de dynamique d'artificialisation (Cf. Annexe C), BD topo IGN, Comparaison de photographies aériennes – portail IGN Permis de construire accordés, Enquêtes</p> <p><b>- Analyser la structure du foncier et ses fragilités :</b></p> <p>Appréciation du morcellement et de l'état de la propriété : quels besoins de restructuration foncière ?</p> <p>Evaluation de l'enclavement urbain des espaces agricoles et sylvicoles : quels impacts sur l'agrandissement et le développement des friches ?</p> <p>Prix moyen du foncier agricole, nombre de transactions d'agriculteur à non agriculteur et surface : quels impacts des choix d'aménagement de la collectivité sur le maintien des espaces et des activités agricoles et sylvicoles ?</p> <p>Complémentarité avec d'autres territoires (estives, zones d'activité...)</p> <p style="text-align: right;"><u>Données utilisables :</u> Bases de données SAFER, GIRTEC</p>	<p><i>Schéma(s) localisant l'évolution de l'habitat</i></p> <p><i>Schéma(s) localisant les espaces sensibles</i></p> <p><i>Schéma(s) localisant les espaces délaissés</i></p>

### PORTRAIT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET SYLVICOLE

Il s'agit de dresser un état des lieux des activités agricoles et sylvicoles en deux volets : L'existant et La dynamique.

Produits et Indicateurs de réalisation

L'EXISTANT :

**- Décrire l'activité actuelle et analyser son évolution**

*Données utilisables :*

*Données Agreste RGA 1988 à 2010 à l'échelle des communes ou des cantons*

**- Décrire et analyser les exploitations existantes :**

Surfaces : localisation surfaces exploitées et RPG

Faire-valoir

Productions : types de produits (signes de qualité), quantités annuelles, débouchés

Conduite (transhumance, agriculture raisonnée, utilisation de compost...)

Niveau d'équipement, infrastructures, bâtiments

Identification des circulations agricoles et sylvicoles et des réseaux (desserte, irrigation)

Interaction de l'agriculture et de la forêt avec les autres secteurs économiques : retombées économiques, pluriactivité et agro-tourisme, interdépendance/liens avec les autres activités

LA DYNAMIQUE :

**- Analyser les dynamiques agricoles et sylvicoles du territoire :**

Age des exploitants,

Projets d'installation, de retraite et d'évolution : Bilan des surfaces en projet et localisation

Projets d'équipements

Investissements publics (MAET, mise en valeur, ...)

Appréciation globale de l'économie agricole et forestière (valeur ajoutée)

Tableaux illustrant l'analyse notamment :

Tableau Evolution des surfaces et du nombre d'exploitation

Tableau Evolution des surfaces par type d'activité

Tableau Production agricole et sylvicole du territoire (type, quantité annuelle, surfaces)

Il s'agit d'une approche prospective qui examine les besoins potentiels du territoire et des environs en produits agricoles et forestiers (bois matériaux, bois énergie) et analyse l'opportunité de la création de circuits-courts.

*Produits et Indicateurs de réalisation*

**- Inventaire des publics cibles potentiels :**

**Pour la valorisation de la production agricole :**

- Population
- Cantines (crèches, scolaires, EHPAD, hôpital)
- Professionnels des services à la personne (ADMR, ...)
- Professionnels du tourisme (restaurants, hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, ...)
- Artisans et commerçants (traiteurs, boulangers, bouchers, épiciers, ...)
- ...

**Pour la valorisation de la production ligneuse :**

- Entreprises utilisant du bois (artisans, menuisiers, ...)
- Professionnels du bâtiment (architecte, promoteurs, ...) et collectivités mettant en œuvre des projets de construction ou de rénovation sur le territoire pouvant valoriser du bois d'œuvre et/ou du bois énergie
- Entreprises, collectivités, établissements publics utilisant du bois énergie ou potentiellement intéressés (consommations énergétiques importantes) ex : écoles, lycées, administrations, hôpitaux, salles de sports, ...

**- Rencontre avec les publics cibles potentiels du territoire et des environs pour évaluer leurs besoins en produits (quantitatifs et qualitatifs) et l'opportunité de créer des circuits-courts**

Ex : L'école indique le nombre de repas servis, si les repas sont livrés ou cuisinés sur place (quantités actuelles de fruits, salades, pommes de terre achetées à l'année, le budget correspondant...)

Ex : l'épicier signale une demande des consommateurs importante en salade Bio locale impossible à satisfaire tout au long de l'année

Nombre d'acteurs du territoire rencontrés

Nombre de réunions publiques

*Tableau récapitulatif Public cible et besoins potentiels en production (qualitatif et quantitatif)*

## Analyse du potentiel d'installation

### BILAN DES POTENTIALITES NON EXPLOITEES ET DES OPPORTUNITES D'INSTALLATION

7

Il s'agit de :

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Etablir le bilan des potentialités non exploitées</b></p> <p>Au vu des espaces à potentialités identifiés à l'étape 3 et des espaces actuellement exploités identifiés à l'étape 5, il s'agit d'estimer le foncier résiduel disponible, examiner ses caractéristiques : propriété privée ou publique, atouts et contraintes (niveau de desserte et d'équipement, contraintes de mise en valeur, potentialités culturelles, ...)</p>	<p><i>Tableaux Foncier résiduel disponible - Répartition des surfaces public/privé par type d'espace</i></p> <p><i>Tableau AFOM installation agricole</i></p> <p><i>Tableau AFOM installation forestière</i></p>
<p><b>- Traduire ce bilan en termes de potentiel d'installation</b></p> <p>Il s'agit de réaliser une analyse des forces, faiblesses et des perspectives en termes d'installation d'activités agricoles et sylvicoles. Elle prendra en compte les atouts et les contraintes du territoire liés aussi bien au foncier (disponibilité, accès, aménagement, irrigation, ...) qu'à l'environnement économique et social (masse critique, public cible, ...).</p>	

**REUNION DU COPIL – VALIDATION DES ETAPES 3 à 7**

## IV. RESTITUTION ET APPEL A PROJETS AGRICOLES ET SYLVICOLES

ETAPE

8

### RESTITUTION PUBLIQUE DU DIAGNOSTIC

Il s'agit d'une étape participative de :

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Partage du diagnostic</b></p> <p>Le diagnostic est restitué en séance publique de manière à échanger et questionner les acteurs du territoire en particulier sur l'analyse du potentiel d'installation (étape 8) et les enjeux agricoles et sylvicoles du territoire.</p> <p>A l'issue de ces échanges, les enjeux agricoles et sylvicoles du territoire sont esquissés de façon à servir de fil de conducteur pour la séquence V. relative à la définition de la stratégie.</p>	<p><i>Présentation du Diagnostic sous la forme d'un diaporama incluant un texte de commentaire</i></p> <p><i>Compte-rendu des enjeux proposés par les participants</i></p> <p><i>Feuille d'émergence</i></p> <p>Nombre de réunions publiques</p>
<p><b>- Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'activités agricoles et sylvicoles</b></p>	

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)</b></p> <p>L'intercommunalité ou la commune publie un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'activités agricoles et forestières sur son territoire. Cette publication lui permet d'affirmer par un acte concret sa volonté d'inscrire l'agriculture et la forêt dans son projet de développement.</p> <p>L'objectif de cet appel à initiatives est d'identifier « les candidats à l'agriculture et à la forêt » sur le territoire.</p> <p>Il cible tous les porteurs de projets, qu'ils soient ou non agriculteurs, recherchant du foncier ou propriétaires souhaitant valoriser leur foncier par la mise en œuvre d'une activité agricole ou forestière, qu'il s'agisse d'initier une activité ou de la conforter et quelle que soit la maturité du projet.</p> <p>L'Appel à Manifestation d'Intérêt est affiché en Mairie, publié sur les sites internet de la commune et de l'ODARC et diffusé dans la presse locale. Le formulaire de réponse est téléchargeable à partir des sites internet prévus à cet effet.</p> <p>(Modèle d'insertion et Modèle de fiche réponse en Annexes D et E).</p> <p><b>- Inventaire des candidats</b></p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner les réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt</li> <li>- Rencontrer les candidats et analyser les demandes</li> <li>- Produire un Inventaire des candidats sous la forme de deux bases de données Excel :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'une, sur les demandes de foncier : Identité, typologie du projet, stade de réflexion</li> <li>- l'autre sur les « propositions » de foncier : identité du propriétaire, référence cadastrale, typologie du projet</li> </ul> </li> </ul>	<p>Nombre d'insertions dans la presse</p> <p>Nombre de réponses</p> <p><i>Base de données Excel</i> <i>Demandes de foncier</i></p> <p><i>Base de données Excel</i> <i>Propositions de foncier</i></p>

## V. DEFINITION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

ETAPE

10

### CARTOGRAPHIE DES ESPACES A ENJEUX ET DEFINITION D'UNE ORIENTATION

Sur la base du diagnostic et des attentes exprimées par la collectivité et les autres acteurs du territoire, il s'agit de localiser et de formuler des enjeux agricoles et sylvicoles prioritaires.

*Produits et Indicateurs de réalisation*

#### - Cartographier les enjeux agricoles et sylvicoles du territoire

Il s'agit de définir les zones à enjeux sur lesquels la collectivité est susceptible d'intervenir :

- Localiser les grandes unités agricoles et forestières
- Indiquer le(s) enjeux auxquelles elles répondent :
  - Production (avec indication de la potentialité)
  - Gestion des risques,
  - Environnement, ...
- Pour les espaces à enjeu de production agricole :
  - Mentionner les Espaces Agricoles Stratégiques (ESA) proposés par la collectivité y compris les espaces à enjeu de filières (signe de qualité, viticole, maraîchage sur terrasse, ...)
  - Différencier : l'existant en production/ les projets / les espaces agricoles sensibles/ les espaces agricoles délaissés

*Cartographie des terres agricoles selon leurs enjeux et spécifiant les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) proposés par la collectivité*

*Proposition de Délibération du Conseil municipal ou de Charte*

#### - Définir une orientation agricole et forestière

Il s'agit de définir des domaines prioritaires d'action : hiérarchiser les enjeux et identifier les systèmes de production agricoles et forestiers qui répondent aux besoins du territoire (contribution à l'identité du territoire, à la qualité de l'environnement (air, eau, biodiversité, ...), à la qualité de vie, aux paysages, au tourisme, ...).

Ex : La collectivité soutient la mise en place de filières locales de production de fruits et légumes à destination de la cantine scolaire avec une exigence de cahier des charges en agriculture raisonnée ou biologique. Dans un objectif économique (diminution des factures d'énergie), d'entretien des paysages et de lutte contre le risque incendie, la collectivité soutient la mise en place de filières locales de production de bois énergie en relation avec un projet de réseau de chaleur bois énergie pour les bâtiments et infrastructures de la collectivité, ...

La collectivité délibère sur ces objectifs et énonce ses priorités d'action **dans une délibération ou dans une Charte**. Elle y formalise son engagement à soutenir un type d'agriculture au service du développement du territoire en détaillant les fonctionnalités de cette agriculture, le type de relation avec le territoire et les caractéristiques qui en découlent (productions, cahier des charges environnemental, ...).

REUNION DU COFIL – VALIDATION DE L'ETAPE 10

DELIMITATION DES PERIMETRES D'INTERVENTION ET PLAN D'ACTION

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Prioriser des périmètres d'intervention</b>                      En partant de la cartographie établie à l'étape précédente, il s'agit de choisir les périmètres qui peuvent accueillir des projets d'ensemble répondant à la Charte. Chaque périmètre de projet ainsi délimité est présenté avec la description d'objectifs opérationnels qualitatifs et quantitatifs en lien avec la Charte.                      Ce choix doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur une vision large des potentialités du territoire</li> <li>- intégrer les menaces pesant sur les espaces</li> <li>- prendre en compte les continuités existantes avec les communes voisines</li> </ul> <p>Ainsi, le DOCOBAS délimite les périmètres d'action en priorité sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les fronts sensibles pour traiter la relation entre espace urbanisé et espaces agricole et forestier</li> <li>- les espaces stratégiques au sens du projet de territoire (les différents potentiels des espaces agricole et forestier ont été illustrés dans l'étape diagnostic. Selon le contexte territorial et le projet d'orientation agricole, ces potentiels peuvent être hiérarchisés de manières différentes)</li> </ul> <p><b>- Proposer un plan d'action sur ses périmètres</b>                      Le plan d'action décrit, sur le long terme, la mobilisation cohérente de moyens techniques et financiers permettant d'atteindre les objectifs opérationnels assignés aux périmètres d'intervention.</p> <p>Il définit les actions à mettre en place. Pour chacune d'elles, il identifie les moyens d'action aussi bien techniques, financiers, juridiques, qu'organisationnels. Il prévoit un calendrier de mise en œuvre et un premier cadrage financier.</p> <p>Il peut s'agir d'actions de reconquêtes, de création d'équipements collectifs, d'acquisition et de veille foncière, de soutien à l'organisation de la production locale, .... Des exemples d'actions sont donnés en Annexe F. Pour chaque action, les partenaires potentiels peuvent être sollicités.</p> <p><b>NB : le plan d'action fera ressortir les dispositions du DOCOBAS pouvant concourir à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC, selon les dispositions prévues à cet effet (cf. § LIEN AVEC LE PADDUC ET LA PLANIFICATION URBAINE, page 10).</b></p> <p><b>REUNION DU COPIL – Validation des périmètres et du plan d'action</b></p> <p><b>- Validation du DOCOBAS par la collectivité</b> et démarrage de la mise en œuvre du plan d'action au travers des démarches et procédures prévues.</p>	<p><i>Cartographie des périmètres d'intervention</i></p> <p><i>Plan d'action</i></p> <p><i>Délibération du Conseil municipal validant le DOCOBAS</i></p>

## VI. METTRE EN PLACE UNE EVALUATION

### ETAPE L'EVALUATION

# 12

	<i>Produits et Indicateurs de réalisation</i>
<p><b>- Prévoir la mise en œuvre de bilans intermédiaires</b> qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-d'évaluer la politique menée, les partenariats et les actions</li><li>- éventuellement de revisiter les enjeux du territoire</li><li>- de mettre en lumière les bénéfices liés aux actions, les points qui ont fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné ainsi que les causes</li><li>- le réajustement voire la réorientation des actions et de leurs modalités de mise en œuvre, en fonction des objectifs poursuivis</li></ul>	<i>Cahier des charges de l'évaluation</i>

## Annexe A – Données de référence

Données	Où les trouver?
<i>Ortho-Photographies aériennes (50 cm) -2013 , IGN</i>	Diffusion locale aux communes par la CTC, service mission SIG
<i>BD-Topo (1/5000) -2015, IGN</i>	
<i>BD-Parcellaire et sous peu Représentation Parcellaire Cadastre Unique (1/2500) - 2015, IGN</i>	
<i>BD ALTI (25m), IGN</i>	
<i>BD Forêt V2 (1/10 000) -2011, IGN</i>	
<i>Espaces Stratégiques Agricoles [ESA] (1/50 000) -2014, AAUC</i>	AAUC
<i>Indicateur des zones irriguées/irrigables (1/5000) - 2014, OEHC/AAUC</i>	OEHC/AAUC
<i>Zonage agro-sylvo-pastoral (1/25000)- 1981, SODETEG</i>	Téléchargement: <a href="http://observatoire-v.ac-corse.fr/CatalogAtlas/orion/webpages/explorer/">http://observatoire-v.ac-corse.fr/CatalogAtlas/orion/webpages/explorer/</a> Acces WMS à partir de GéOdark: <a href="http://www.odarc.fr/catalog_repository/uploads/28/ADRESSES_WMS.pdf">http://www.odarc.fr/catalog_repository/uploads/28/ADRESSES_WMS.pdf</a>
<i>Référentiel Pédologique Approfondi et ses modèles d'aptitudes culturelles (1/25000)- 2011, ODARC</i>	Acces WMS à partir de GéOdark: <a href="http://www.odarc.fr/catalog_repository/uploads/28/ADRESSES_WMS.pdf">http://www.odarc.fr/catalog_repository/uploads/28/ADRESSES_WMS.pdf</a> Notices téléchargeables : <a href="http://www.odarc.fr/geodarc">http://www.odarc.fr/geodarc</a>
<i>Indicateur Dynamique d'artificialisation des communes - 2015, ODARC</i>	ODARC: DAFR, cellule agronomie et cartographie
<i>Forêt publique (1/25 000)- 2015, ONF</i>	ONF, responsable SIG
<i>Registre Parcellaire Graphique anonyme (1/5000), DDTM 2A et B</i>	Services SIG de la DDTM 2B et DDTM 2A
<i>MAE (1/5000), DDTM 2A et 2B</i>	
<i>Mises en valeur agricoles financées par le PDRC (1/5000, ODARC)</i>	ODARC: DAFR, cellule agronomie et cartographie
<i>Périmètre Association Foncière Pastorale [AFP] (1/5000), ODARC</i>	ODARC: DAFR, cellule agronomie et cartographie
<i>Zonage INAO (périmètres IGP, AOC, ...)</i>	INAO
<i>Données statistiques MSA</i>	MSA
<i>Installation JA, Point info-installation 2A/2B</i>	Point info-installation 2A/2B
<i>Statistiques agricoles : Recensement Agricole 2010, enquête structure exploitation annuelle, données par commune, AGRESTE</i>	Téléchargeable en ligne sur DISAR: <a href="http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne/">http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne/</a> ou contact local SRISE corse
<i>Recensement de la population, INSEE</i>	Téléchargeable en ligne sur le site de l'INSEE : <a href="http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/default.asp">http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/default.asp</a>

## **Annexe B – Sommaire du rapport Diagnostic**

### **I. Caractérisation des espaces agricoles et forestiers**

#### 1.1 INVENTAIRE DES POTENTIALITES AGRICOLES ET FORESTIERES

##### **1.1.1 Première approche des potentialités agricoles et forestières à partir des données régionales de référence**

1.1.1.1 Caractérisation des espaces agricoles cultivables, pastoraux, ressources pour l'arboriculture traditionnelle

1.1.1.2 Caractérisation des espaces forestiers à enjeux pour leur potentiel en ressources ligneuses

1.1.1.3 Localisation des espaces susceptibles de répondre aux définitions des *Espaces Stratégiques Agricoles (ESA)* et des *Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle* proposées dans le PADDUC

##### **1.1.2 Identification d'autres fonctionnalités de l'agriculture et de la forêt**

#### 1.2 DYNAMIQUES SPATIALES, EVOLUTIONS RECENTES ET CONTEXTE FONCIER

##### **1.2.1 Analyse de l'évolution récente des fronts urbains et de ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers**

##### **1.2.2 Identification des espaces sensibles**

##### **1.2.3 Identification des espaces délaissés (ex : vergers abandonnés, ...)**

##### **1.2.4 Analyse de la structure du foncier et de ses fragilités**

### **II. Caractérisation des activités**

#### 2.1 PORTRAIT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET SYLVICOLE

##### **2.1.1 Description de l'activité actuelle et analyse de son évolution**

##### **2.1.1 Description et analyse des exploitations existantes**

##### **2.1.2 Analyse des dynamiques agricoles et sylvicoles du territoire**

#### 2.2 PUBLIC CIBLE ET CIRCUITS-COURTS

##### **2.2.1 Inventaire des publics cibles potentiels**

**2.2.2 Evaluation de leurs besoins en produits (quantitatifs et qualitatifs) et de l'opportunité de créer des circuits-courts**

### **III. Analyse du potentiel d'installation**

#### 3.1 BILAN DES POTENTIALITES NON EXPLOITEES

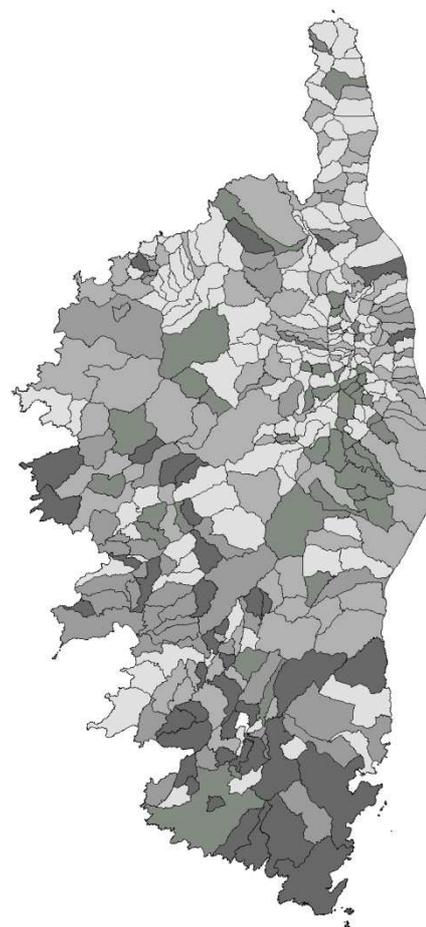
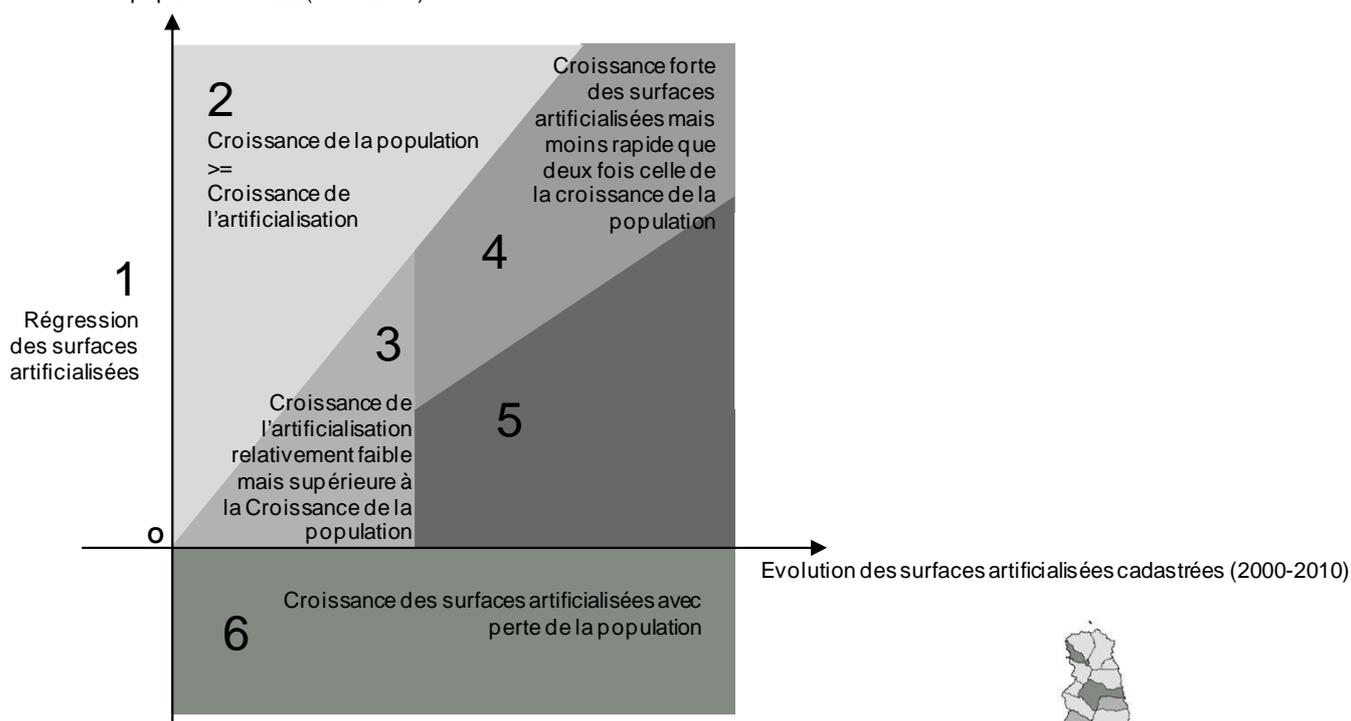
#### 3.2 ANALYSE DES OPPORTUNITES D'INSTALLATION

## Annexe C - INDICATEUR COMMUNAL DE DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION

Un indicateur communal de dynamique d'artificialisation a été établi :

- à partir des données de surfaces urbanisées telles qu'établies par l' «*Etude méthodologique pour la qualification et la quantification des surfaces urbanisées entre 1970 et 2010 par l'analyse des fichiers fonciers, AAUC/DREAL/Observatoire du Développement Durable de Corse – Mai 2015*»,
- par analogie avec la méthodologie déployée dans l'étude «*Indicateurs de consommation d'espaces Phase 2: Calculs d'indicateurs nationaux, CEREMA, mars 2014*».

Evolution de la population INSEE (1999-2009)



## Annexe D – Modèle d’insertion

<LOGO(S) COMMUNE(S)>

<NOM COMMUNE OU INTERCOMMUNALITE>

### **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET POUR LA CREATION D’ACTIVITES AGRICOLLES ET FORESTIERES**

<ELEMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS>

Le territoire de ..... vous invite à faire connaître vos projets en matière de création d’activités agricoles ou forestières.

#### **Acteurs visés :**

Tous les porteurs de projets, qu’ils soient ou non agriculteurs, recherchant du foncier ou propriétaires souhaitant valoriser leur foncier par la mise en œuvre d’une activité agricole ou forestière, qu’il s’agisse d’initier une activité ou de la conforter et quelle que soit la maturité du projet.

**Date limite de dépôt d’intention :** <date de publication + 4 semaines>

La fiche réponse est disponible sur internet :

**XXXX**

Ou sur demande à : <**XXXXX**> + ODARC

## Annexe E – Modèle de Fiche Réponse

### Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'activités agricoles et forestières

#### 1. Informations sur le porteur de projet

Nom ou raison sociale :

Sigle (*le cas échéant*) :

Nature de l'organisme :  organisme privé  organisme public

Forme Juridique :

Entreprise individuelle  E.U.R.L.  S.A.R.L.  S.A

Groupement d'entreprises

Collectivité locale  Etablissement public

Association

Organisme consulaire ou fédération professionnelle

Etablissement d'enseignement supérieur ou groupement d'établissements

Autres (précisez) :

Décrire l'activité : .....

N° SIRET, RCS, SIREN, INSEE, MSA :

N° NAF :

Responsable à contacter pour le projet :

Identité :

Fonction :

Coordonnées :

Tél :

Fax :

Adresse électronique :

## 2. Type de projet (cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

a – *Recherche de foncier pour réaliser une mise en valeur agricole ou forestière*

b – *Manifestation d'intérêt d'un propriétaire qui souhaite une mise en valeur agricole ou forestière*

## 3. Caractéristiques du projet

Décrire l'initiative envisagée (type de production, besoins en surfaces, objectifs qualitatifs et quantitatifs, destinataire de la production...)

Pourquoi envisager cette initiative (motivations personnelles, économiques, ...)?

S'agit-il d'un projet à court, moyen ou à long terme ? expliquez

Pour les projets de type a - *Recherche de foncier pour réaliser une mise en valeur agricole ou forestière*

Comment s'inscrit-il par rapport à votre activité professionnelle actuelle ?

Quel statut envisagez-vous pour cette activité ? (agriculteur à titre principal, secondaire, cotisant solidaire)

Avez-vous consulté des organismes professionnels pour vous aider à définir votre projet et à évaluer sa faisabilité ? (lesquelles et sur quels aspects ?)

Comment s'inscrit ce projet par rapport à vos connaissances en agriculture (formation, expérience) ?

Quels besoins de formation complémentaire avez-vous identifiés pour concrétiser le projet ?

Pourquoi avoir choisi cette commune ?

Précisez, le cas échéant votre territoire d'intérêt (micro région ou ensemble de communes) :

Avez-vous réalisé une analyse technico-économique de l'initiative que vous envisagez ? (coûts de production, débouchés, bilan prévisionnel, besoins de financement...)

Comment envisagez-vous le financement de votre projet ?

Comment qualifiez-vous le niveau de maturité de votre projet ? (cochez la case) :

Stades de réflexion	Idée	Besoins/Recherche de formation	Définition technico-économique du projet	Financement
Niveau 1				
Niveau 2				
Niveau 3				
Niveau 4				

Pour les projets de type b - *Manifestation d'intérêt d'un propriétaire qui souhaite une mise en valeur agricole ou forestière*

Décrire brièvement les parcelles dont il est question :
Références cadastrales et surfaces (ha) :
Utilisation et végétation actuelle :
Utilisation agricole ou forestière par le passé :

## Annexe F – Exemples d’actions

Enjeux	Ex. d’outil	Ex. de mobilisation
Communiquer et promouvoir le projet agricole et sylvicole de la commune	Intégrer les périmètres d’intervention du DOCOBAS dans le PLU sous la forme d’Orientations d’Aménagement et de Programmation	
Mobiliser les terrains des collectivités	Appel public à initiatives agricoles pour attribution d’un bail à ferme avec un cahier des charges mentionnant les clauses environnementales relatives à la fonctionnalité souhaitée (ex : protection ZNIEFF, périmètres de captage, ZEC, création d’une vigne pare-feux, ...)	Mise à disposition par convention de mise à disposition, bail à ferme, ...  Création de fermes relais en usage transitoire (ex : Mise en place de vergers relais pour les jeunes installés)  Création de fermes relais en location vente
Acquérir des terrains pour les aménager	Droit de préemption urbain	Installation d’un agriculteur salarié de la commune avec un contrat de production répondant à l’approvisionnement des cantines en circuit-court
	Acquisition collective par un GFA : procédure de consultation des propriétaires qui peuvent soit vendre à la commune, soit devenir membres du GFA, soit ne pas participer	
	Acquisition par la SAFER pour le compte de la collectivité via une Convention d’Intervention Foncière (CIF). La CIF peut contenir une liste ou une cartographie des secteurs d’intervention prioritaire de la commune	
Mobiliser les friches, faciliter les transactions des terres et augmenter l’attractivité de la location	Animation foncière, Conventions d’Aménagement Rural (CAR) avec la SAFER (prospection, mise en place de conventions de mise à disposition, soutien financier pour la remise en état de parcelles en friches, incitation à la réalisation d’échanges et cessions de petites parcelles, acquisitions SAFER, mise en œuvre d’échanges de parcelles permettant la constitution d’îlots de culture améliorés, constitution d’un stockage sélectif entretenu via des Conventions d’occupation	

	<p>provisoires et précaires (COPP).</p> <p>Pour les cultures annuelles, incitation au « prêt à usage » ou « comodat » à la collectivité qui redistribue ensuite ces terrains à des agriculteurs qui les exploitent.</p> <p>Procédure des « biens vacants et sans maître »</p> <p>Procédure Terres incultes ou manifestement sous-exploitées Art. L125-1 CR</p>	
Regrouper et aménager	<p>Associations foncières agricoles Association foncière de gestion forestière</p> <p>Plans Simples de Gestion collectifs</p> <p>Demande auprès du Conseil Général pour un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)</p> <p>Instauration par la commune d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR).</p>	Structuration de filières de commercialisation en circuits courts
Mettre en place une protection renforcée	<p>ZAP</p> <p>PPEANP - PAEN</p>	
Aménager les zones d'activités agricoles instituées au PLU	la collectivité investit dans les circulations, les points d'eau, les fossés, les zones de stockage, ...	
Soutenir la commercialisation des productions du territoire	<p>Depuis la publication du décret 2011-1000 du 25 août 2011, l'article 53 du Code des marchés publics permet de prendre en compte le critère géographique pour l'attribution du marché : « les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture ».</p> <p>La collectivité investit dans des infrastructures collectives (chambres froides, ...) au service de l'organisation de circuits-courts</p>	
...	...	...